

FORMATION OBLIGATOIRE

PERMIS DE VENTE

DE BOISSONS ALCOOLIQUES LA NUIT

Public : Cette formation s'adresse à toute personne qui veut vendre des boissons alcooliques entre 22h et 8h dans tous les commerces (autres que débits à consommer sur place) - Art. 94 de la loi "santé hôpital" du 21 juillet 2009.

Pré-requis : Aucun.

Cette formation obligatoire est dispensée par **UMIH FORMATION**, agréé par le Ministère de l'Intérieur: n° NOR INTD 1636316A (en date du 8 décembre 2016).

À L'ISSUE DE CETTE FORMATION, les personnes visées doivent avoir une connaissance des dispositions relatives à :

- La prévention et la lutte contre l'alcoolisme, la protection des mineurs et la répression de l'ivresse publique.
- Les faits susceptibles d'entraîner une fermeture administrative.
- Les principes généraux de la responsabilité civile et pénale des personnes physiques et des personnes morales.

1
JOUR

- ▶ INTER ENTREPRISES
- ▶ 7HEURES
- ▶ 6 À 15 PARTICIPANTS

Présentation de la formation

- ▶ L'obligation de formation

Le cadre législatif et réglementaire

- ▶ Les sources de droit et les applications
- ▶ La codification des débits de boissons dans le code de la santé publique
- ▶ La police administrative générale et spéciale

Conditions d'ouverture d'un établissement de vente à emporter

- ▶ Les conditions liées à la licence et à la personne
- ▶ Les obligations relatives à l'établissement

La vente de boissons alcooliques

- ▶ Le commerce de boissons alcooliques à emporter
- ▶ Obligations de prévention et de protection de la santé publique et de l'ordre public

Les fermetures administratives et judiciaires

La réglementation locale

VALIDATION DE LA FORMATION :

Evaluation des connaissances. Remise d'une attestation de formation et délivrance du CERFA du Ministère de l'Intérieur.

MOYENS PÉDAGOGIQUES:

Pédagogie active et participative, plénière interactive, jeux de rôles, analyse de cas, Enseignements théoriques les 2/3 du temps.

INTERVENANTS:

Animateurs spécialisés dans le secteur du commerce et de la réglementation relative à la vente d'alcool.